MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1056 10 juillet 2002

SOMMAIRE

Afir Holding & Management Company S.A., Luxem-	Keytech, S.à r.l., Luxembourg	50678
bourg 50681	Landscape Internet Acrive Server Europe, S.à r.l.,	
Afir Holding & Management Company S.A., Luxem-	 	50684
bourg 50681	, ,	50688
Agigest S.A., Agence Immobilière et de Gestion,	, ,	50650
Luxembourg 50686	, ,	50672
Air Max Aviation, S.à r.l., Luxembourg 50673	Merrill Lynch Equity/Convertible Series, Sicav,	
Aramis Management S.A., Luxembourg 50643	9	50664
Auto-Rallye Garage da Silva & Cie, S.à r.l., Walfer-	Merrill Lynch Global Currency Bond Series, Sicav,	
dange 50668		50660
Belano Holding S.A., Luxembourg 50672	9 9	50673
BPFA, BNP Paribas Fund Administration S.A., Lu-	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	50643
xembourg 50667	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	50643
BNP Floor Fund, Sicav, Luxembourg 50669	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	50643
BNP Portfolio, Sicav, Luxembourg 50664	Nordea Investment Funds Company II S.A., Fin-	
Chekiang First Bank (Luxembourg) S.A., Muns-		50644
bach 50649	Nordea Investment Funds S.A., Findel	50642
D.D.C.S., Drug Development Consulting Services,	Nordea Investment Funds S.A., Findel	50642
S.à r.l., Luxembourg	• •	
D.D.C.S., Drug Development Consulting Services,	•	50646
S.à r.l., Luxembourg	Petit Forestier International S.A., Luxembourg	50677
Dewaay Luxembourg S.A., Luxembourg 50645	Petit Forestier International S.A., Luxembourg	50677
Dewaay Luxembourg S.A., Luxembourg 50645	Petit Forestier International S.A., Luxembourg	50677
Domtam S.A., Luxembourg 50670	Profico, S.à r.l., Sandweiler	50683
Domtam S.A., Luxembourg 50671	RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Luxem-	
Domtam S.A., Luxembourg 50671	bourg	50646
Domtam S.A., Luxembourg 50671	Reig Global Management S.A., Luxembourg	50670
Estense Lux Sicav, Luxembourg 50644	S.R. Société d'Investissements Immobiliers S.A.,	
General Pacific Corporation Holding S.A., Luxem-	•	50647
bourg 50663	S.R. Société d'Investissements Immobiliers S.A.,	
General Pacific Corporation Holding S.A., Luxem-	Luxembourg	50647
bourg 50663	Soparassur S.A., Luxembourg	50646
General Pacific Corporation Holding S.A., Luxem-	Soparti Holding S.A., Luxembourg	50645
bourg 50663	Soparti Holding S.A., Luxembourg	50645
General Pacific Corporation Holding S.A., Luxem-	Soparti Holding S.A., Luxembourg	50647
bourg 50663	Telectronics S.A., Rodange	50647
Helium S.A.H., Luxembourg 50648	Telindus Computer Home, S.à r.l., Bertrange	50648
Inter Cash Conseil S.A., Luxembourg 50667	Telindus Computer Home, S.à r.l., Bertrange	50648
International Mode Investment S.A., Luxembourg 50669	Trysolus Investments, S.à r.l., Luxembourg	50672
International Mode Investment S.A., Luxembourg 50669	Via Mala S.A., Luxembourg	50667
International Mode Investment S.A., Luxembourg 50670	Zygmund Premier, S.à r.l., Differdange	50682
International Mode Investment S.A., Luxembourg 50670	-	

D.D.C.S., DRUG DEVELOPMENT CONSULTING SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.155.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 562, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

(32955/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

D.D.C.S., DRUG DEVELOPMENT CONSULTING SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.155.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 562, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

(32956/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.619.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signature

(32988/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.619.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 avril 2002 que:

- 1. l'Assemblée a approuvé les comptes annuels pour l'année 2001;
- 2. le bénéfice net de EUR 3.199.273,00 est réparti comme suit:

 Affectation à la réserve légale
 87.316,- EUR

 Bénéfice reporté
 3.111.957,- EUR

 Total
 3.199.273,- EUR

- 3. l'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2001 et a décidé de réélire en tant qu'administrateurs:
 - M. Jari Sundström, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY LTD, Helsinki;
 - M. Kim Asger Olsen, c/o NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel;
 - M. Jhon Mortesen, c/o NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel;
 - M. Jan Stig Rasmussen, c/o NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2003.

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 19 avril 2002 que:

4. DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG ont été nommés réviseurs d'entreprises.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32989/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

ARAMIS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 82.382.

Faisant suite à l'assemblée générale du 24 avril 2002, sont nommés administrateurs:

Robert Tellez

Alain Prevot

Vincent Bontoux

Pierre Delandmeter.

Est nommée commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32985/051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 30.550.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

(32986/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 30.550.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

(32987/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 30.550.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002 que:

- l'Assemblée a approuvé les comptes annuels pour l'année 2001;
- le bénéfice de EUR 9.994,67 est reporté;
- l'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2001 et a décidé de réélire au poste de président et administrateur:
 - * M. John Dahlfors, Chairman, c/o Sävstigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Suède;
- l'Assemblée accepte les démissions de M. Peter Elving, M. Thomas Falk, M. Peter Forsblad, Mme Louise Lindgren et M. Thomas Nyman et élit en tant que nouveaux administrateurs:
- * M. Jan Petter Borvik, Deputy Chairman, c/o NORDEA BANK NORGE ASA, Postboks 1166, Sentrum, N-0107 Oslo, Norway;
 - * M. Bengt Belfrage, Vasaplatsen 10, SE-411 34 Göteborg, Sweden;

- * M. Arne Bernroth, c/o NORDEA BANK SVERIGE AB, Regional Bank Southern Sweden, Mö 30, P.O. Box 24, SE-201 20 Malmö, Sweden;
 - * M. Thomas Ericsson, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 161, SE-105 71 Stockholm, Sweden;
 - * M. Olof Neiglick, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 261, SE-105 61 Stockholm, Sweden;
 - * Mrs Meg Tivéus Borglin, Odengatan 33, S-113 51 Stockholm, Sweden

pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2003.

* l'Assemblée a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises la société KPMG AUDIT à Luxembourg, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32990/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 35.564.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002 que:

- l'Assemblée a approuvé les comptes annuels pour l'année 2001;
- le bénéfice de EUR 21.249,90 est reporté;
- l'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2001 et a décidé de réélire au poste de président et administrateur:
 - * M. John Dahlfors, Chairman, c/o Sävstigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Suède;
- l'Assemblée accepte les démissions de M. Peter Elving, M. Thomas Falk, M. Peter Forsblad, Mme Louise Lindgren et M. Thomas Nyman et élit en tant que nouveaux administrateurs:
- * M. Jan Petter Borvik, Deputy Chairman, c/o NORDEA BANK NORGE ASA, Postboks 1166, Sentrum, N-0107 Oslo, Norway;
 - * M. Bengt Belfrage, Vasaplatsen 10, SE-411 34 Göteborg, Sweden;
- * M. Arne Bernroth, c/o NORDEA BANK SVERIGE AB, Regional Bank Southern Sweden, Mö 30, P.O. Box 24, SE-201 20 Malmö, Sweden;
 - * M. Thomas Ericsson, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 161, SE-105 71 Stockholm, Sweden;
 - * M. Olof Neiglick, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 261, SE-105 71 Stockholm, Sweden;
 - * Mrs Meg Tivéus Borglin, Odengatan 33, S-113 51 Stockholm, Sweden

pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2003.

* l'Assemblée a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises la société KPMG AUDIT à Luxembourg, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32991/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

ESTENSE LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.431.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / C. Hagen de Mulder

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(33043/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

SOPARTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 47.108.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société SOPARTI HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(32993/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

SOPARTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 47.108.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la Société SOPARTI HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(32994/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 62.966.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 12 avril 2002, que Monsieur Eric Derobert, démissionne de ses fonctions d'administrateur au sein de DEWAAY LUXEMBOURG S.A. avec effet au 19 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33106/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 62.966.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 21 décembre 2001

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2001 que le mandat de Réviseur d'entreprises a été confié à KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Ce mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale statutaire du 31 décembre 2002 statuant sur les comptes au 30 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33107/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 84.699.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 février 2002:

- que la démission de Monsieur Romain Thillens de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat;
- Monsieur Steve Mackey, General Manager for Private Banking, demeurant à Genève (Suisse) a été nommé en tant que nouvel administrateur.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32992/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

SOPARASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.436.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 463 du 14 octobre 1992.

Modifiée pour la dernière fois en date du 17 décembre 1999 par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 164 du 23 février 2000.

Il résulte d'une lettre adressée à la société SOPARASSUR S.A. en date du 11 mars 2002 que Mademoiselle Elisabeth Antona a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

Pour la société SOPARASSUR S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32995/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

PERUVIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable (liquidée).

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.274.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 9 avril 2002

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les rapports du liquidateur et du réviseur d'entreprises sont approuvés.
- 2. Décharge est accordée au liquidateur pour l'accomplissement de son mandat.
- 3. Décharge est accordée aux administrateurs en place pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de mise en liquidation.
 - 4. L'assemblée décide de clôturer la liquidation.
- 5. L'assemblée décide de conserver les livres et registres de la Société pour une période de 5 ans à l'ancien siège social.
- 6. L'assemblée prend note que le produit de liquidation qui n'aurait pu être distribué aux personnes y ayant droit à la clôture de la liquidation sera déposé auprès de la Caisse des Consignations.
- Le liquidateur a décidé de payer un produit de liquidation de USD 5,934 par action. Celui-ci est payable à partir du 11 avril 2002 aux actionnaires enregistrés.

Pour PERUVIAN INVESTMENT COMPANY (liquidée)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32997/801/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

SOPARTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 47.108.

Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à L-Dudelange, en date du 16 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 265 du 7 juillet 1994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 avril 2002 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- * Les administrateurs et le commissaire aux comptes actuellement en fonction ont été nommés pour un terme de six ans:
 - Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Bereldange, administrateur;
 - Monsieur Giuseppe Volpi, demeurant à CH-Lugano, administrateur;
 - Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Consdorf, administrateur;
 - Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour la société SOPARTI HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32996/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

TELECTRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 15.560.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2002, vol. 323, fol. 80, case 6/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

(32998/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

S.R. SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 82.004.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 avril 2002 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33010/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

S.R. SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 82.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau:.... - 5.484,47 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33037/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

TELINDUS COMPUTER HOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.885.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2002, vol. 323, fol. 80, case 5/6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

(32999/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

TELINDUS COMPUTER HOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.885.

Suite à diverses décisions prises par l'Assemblée générale des actionnaires et par notre Conseil d'Administration, veuillez trouver ci-après la mise à jour de la liste des administrateurs telle qu'elle se présente à partir du 1^{er} janvier 2002 complétée par le nom du commissaire aux comptes de la société ainsi que des fondés de pouvoir:

Conseil d'administration

		Expiration AGO
MM. Armand Meyers, directeur de sociétés, L-8035 Strassen	Président	2006
Jean Calcada, employé privé, L-8055 Bertrange	Directeur	2006
Gérard Hoffmann, ingénieur-économiste, L-1938 Luxembourg		2006
Guy Minella, directeur de sociétés, L-3928 Mondercange		2006
Commissaire aux comptes		
M. Liovan Dhagna Directour de sociétés B 9140 Tempo		2006

Lieven Dhaene, Directeur de sociétés, B-9140 Temse

2006

Fondé de pouvoir

M. Marc Rob, Directeur de sociétés, L-4999 Schouweiler

La signature d'un de ces Messieurs conjointement avec celle d'un administrateur ou d'un autre fondé de pouvoir engage valablement la société pour toutes les affaires de la gestion journalière.

TELINDUS COMPUTER HOME, Société à responsabilité limitée

M. Rob / A. Meyers

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2002, vol. 323, fol. 80, case 5/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33000/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

HELIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 9.135.

- Constituée sous le nom de EUROPEANS TRUSTING S.A. HOLDING suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 juillet 1970, publié au Mémorial, Recueil C n° 181 du 28 octobre 1970;
 - Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 879 du 8 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société HELIUM S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 décembre 2001, que la cooptation de Monsieur Lionel Capiaux en tant que troisième administrateur de la société en date du 30 mars 2001 a été ratifiée.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant, Monsieur Norbert Coster pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour la société HELIUM S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33054/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

CHEKIANG FIRST BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 55.154.

In the year two thousand two, on the fourth day of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CHEKIANG FIRST BANK (LUXEMBOURG) S.A. (the «Bank»), a bank with its registered office 113, Pare d'Activité Syrdall, in L-5365 Munsbach, incorporated in Luxembourg on June 18, 1996 as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on July 24, 1996.

The meeting is opened at 10.00 am and is presided Mr. Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Sandra Czich, lawyer, residing in Luxembourg;

The meeting appointed as scrutineer Max Welbes, lawyer, residing in Luxembourg;

The Chairman declared and requested the notary to record that:

- I.- The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this deed, to be registered with it.
- II.- It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda, the shareholders having waived notice of the meeting.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:
- 1.- Change of the registered office from 2, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, to 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach with the effective date as of May 7th, 2001.
 - 2.- Modification of Article 2, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.
 - 3.- Miscellaneous.

After having discussed the above agenda, the meeting adopted the following resolutions each time by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to change of the registered office from 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, to 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effective date as of May 7th, 2001.

Second resolution

The general meeting resolves to modify Article 2, paragraph 1, of the Articles accordingly. Such Article 2, paragraph 1, is amended to read:

«Art. 2. The registered office is established in Munsbach.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon ajourned at 10.15 a.m.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Bank as a result of this Extraordinary General Meeting of shareholders are estimated at 745.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CHEKIANG FIRST BANK (LUXEMBOURG) S.A. (la «Banque»), une banque ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall, constituée à Luxembourg le 18 juin 1996, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 24 juillet 1996. L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mr Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Sandra Czich, avocat, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Max Welbes, avocat, demeurant à Luxembourg;

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit

- I.- Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun, d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes au présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.
- II.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, les actionnaires ayant renoncé aux formalités de convocation.

- III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Transfert du siège social de 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, vers 1B, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet au 7 mai 2001.
 - 2.- Approbation de la modification en rapport de l'Article 2, alinéa 1er, des Statuts.
 - 3.- Divers.

Après avoir discuté de l'ordre du jour dont question ci-avant, l'assemblée adopte à chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, vers 1B, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 7 mai 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la modification en rapport de l'Article 2, alinéa 1er, des Statuts. Ledit Article 2, alinéa 1er, est modifié comme suit:

«Art. 2. Le siège social est établi à Munsbach.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à la charge de la Banque suite à cette Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires sont estimés à 745,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Beythan, S. Czich, M. Welbes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 134S, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expéditon conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2002.

P. Decker.

(33016/206/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

MANAGEST MEDIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the third day of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

- 1) M FINANCE S.A., a «société anonyme» having its registered office at 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, represented by two of its directors
 - Me Philippe Stroesser, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
 - Me Frédérique Baretti, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
- 2) SEC LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme» having its registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, represented by Me Nathalie Gutenstein, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 29, 2002;

which proxy after being signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a soci6té anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of MANAGEST MEDIA S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Bertrange by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object

The purpose of the Company is to offer an integrated telephony service through the use of phone cards, fixed line and mobile telephony and related value added services, as well as the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, and the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In all its dealings the Company must always stay within the limits of the moral and ethical standards of the Roman Catholic Church.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The Company has an issued capital of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-), divided into eighteen thousand (18,000) class A shares and twelve thousand (12,000) class B shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10.-) fully paid-in.

Any capital increase must be approved by a decision of the general meeting voting with a majority of 70% of the total number of shares in issue.

Art. 6. Shares

The class A shares and the class B shares (collectively referred to as the shares) will have the same rights and privileges except as determined in the present articles of incorporation.

The shares will be and remain in the form of registered shares. The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Transfer of Shares

The shareholder (the «Transferor») wishing to transfer, sell or otherwise dispose of all or part of his shares (the «Offered Shares») will notify the other shareholders and the board of directors of the Company, in writing of his intention to transfer, sell or otherwise dispose of the Offered Shares (the «Transfer Notice»). The Transfer Notice will indicate the price at which the Transferor wishes to sell the Offered Shares, the number of shares that he wishes to sell, the name of the potential transferee (the «Potential Transferee»), as well as any other terms and conditions of the proposed transaction.

Upon receipt of the Transfer Notice, each interested shareholder will have a pre-emption right to purchase all or part of the Offered Shares.

Each shareholder interested in buying shares from the Transferor will notify his acceptance of the Transfer Notice to the Transferor and to the board of directors of the Company within thirty (30) days of the receipt of the Transfer Notice («Acceptance Period») by indicating the number of Offered Shares he wishes to acquire.

In case more than one shareholder wishes to acquire the Offered Shares, and in the absence of an agreement otherwise among the accepting shareholders, the Offered Shares will be acquired in proportion with the participation of the accepting shareholders in the Company. In case a shareholder does not reply during the Acceptance Period, he is deemed to have waived his pre-emption right.

The Transferor will notify in writing the Company and the accepting shareholders of his acceptance of the offer of the accepting shareholders or of the removal of his offer to sell the Offered Shares within ten (10) days of the close of the Acceptance Period. In case the Transferor does not reply during these ten (10) days, he is deemed to have removed his offer to sell the Offered Shares.

In case of waiver by the shareholders of the their pre-emption right or in case the interested shareholders have not proposed to acquire the Offered Shares during the Acceptance Period, in which case the shareholders are deemed to have waived their pre-emption right, the Transferor is free to offer the Offered Shares to the Potential Transferee at a price which may not be lower than the price mentioned in the Transfer Notice. Any transfer, sale or other disposal of the Offered Shares by the Transferor, following the waiver, whether explicit or implicit, by the shareholders of their pre-emption rights must be notified to the board of directors of the Company by registered mail addressed to the Company and will be effective not less than thirty (30) days following such notification. The transfer of shares to the Potential Transferee shall be subject to the latter entering into and being bound by any existing shareholders' agreement.

The preceding provisions are not applicable in case of transfer by a shareholder of all or part of his shares to one or more affiliates defined as being companies or legal entities belonging to the same group as the shareholder in question. The transfer to an affiliate is merely subject to the approval of the board of directors of the Company and will be effec-

tive not less than thirty (30) days after such approval. Any future event, other than a merger or similar reorganisation of the affiliate, which would result in the affiliate ceasing to be an affiliate of the Transferor, will trigger the obligation for such affiliate to transfer back to the Transferor all the shares of the Company prior to the effective date of such event, unless the board of directors dispenses it thereof. In the event of a transfer to an affiliate, the Transferor continues to guarantee the performance of the Transferee affiliate and undertakes that the Transferee affiliate shall not enter to into liquidation or otherwise lose control of the ownership of the shares.

A transfer of shares in violation of the present provision will be null and void.

All notifications to be done in application of this article will be done in writing and will be deemed to have been duly given either in case of personal delivery or in case of registered mail with acknowledgement of receipt. The address for the notification to each shareholder will be its registered office indicated on the date of the notification on the shareholders register held by the Company. Any notification to the Company will be validly done at its registered office.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory auditor

Art. 8. Board of Directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of six members who need not be shareholders. The directors shall be elected by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Three of the directors are elected from among candidates proposed by the class A shareholders (A directors) and 3 directors are elected from among candidates proposed by the class B shareholders (B directors).

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law and provided that the replacing director be chosen from among candidates proposed by the same group of directors as that of the resigning director. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The chairman, like all other directors, has one vote, which vote will not be a casting vote.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by electronic mail or telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, electronic mail or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, electronic mail or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least four directors are present.

Decisions shall be taken by an affirmative vote of at least four directors. In the event that the board of directors is unable to reach the required majority to take valid decisions pursuant to the preceding paragraph, the decision which the board of directors is unable to take, will be submitted to the general meeting of shareholders. Any such decision taken by the general meeting of shareholders pursuant to the present paragraph must be approved by a majority of 70% of the total number of shares in issue.

One or more Directors may participate in a board of directors meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers pro-

vided that the holders of Class A shares and the holders of Class B shares shall be equally represented on such committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 13. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any one A director and any one B director or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by a board resolution, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory Auditor

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents. the entire body of shareholders. Not-withstanding the provisions of article 11 above, it has the broadest powers under law to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, including but not limited to the following powers which must be approved by a majority of 70% of the total number of shares in issue:

- the capitalisation or repayment of any amount standing to the credit of any reserve account of the Company or the redemption or purchase of any shares of the Company (in accordance with legal requirements) or any other reorganisation of the share capital of the Company;
- the grant or agreement to grant any option over any shares or uncalled capital of the Company or the issue of any bonds convertible into shares;
 - the recommendation or declaration of any dividend;
- the sale or disposal of any assets otherwise than in accordance with the business plan agreed from time to time among the shareholders (the «Business Plan»);
 - the borrowing of any movies otherwise than in accordance with the Business Plan;
 - the execution of any security document otherwise than in accordance with the Business Plan;
- any transaction or dealing of an unusual nature which might be prejudicial to the financial or other interest of either party;
- the commencement of any new type of business not being an investment or development activity or otherwise ancillary or incidental to the activities referred to in the Business Plan;
- the lending of any monies (otherwise than by way of deposit with a prune bank in Europe) and/or otherwise than in the ordinary course of business);
- any instigation of legal proceedings in relation to a material dispute with a third party (excluding proceedings in the ordinary course of business);
 - any transaction not within arms length commercial terms or otherwise outside the ordinary course of business;
 - the decision to wind up or to put into liquidation any subsidiary;
 - any transaction which is unfairly advantageous or unfairly detrimental to either party; and
- any change to the bank mandates which shall require that any cheques or wire transfers must be signed at all times by any one A director and any one B director.

Art. 16. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last business day of the month of June of each year, at 3.00 p.m.

Art. 17. Other General Meetings

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, electronic mail or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

The resolutions regarding the appointment of the auditors and the amendment of the articles of incorporation must be approved by an absolute majority of 70% of the totality of the shares issued.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 19. Fiscal Year

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 20. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The class B shareholder will receive a preferred dividend of 94% of any declared dividend. The class A shareholder will receive a dividend of 6% of the any declared dividend. The preferred dividend entitlement on the class B shares will cease when the class B shareholder will have received a total amount of such cumulated preferred dividend of 60% of the total amount of the share premium contributed to the premium account by the class B shareholder to the Company upon incorporation.

Once the preferred dividend has ceased to exist pursuant to the above paragraph, the declared dividend will then be allocated to the class A and class B shareholders pro rata to their participation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with a majority of 70% of the total number of shares in issue.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

The class B shareholder will receive a preferred portion of the liquidation proceeds amounting to the difference between 60% of the total amount of the share premium contributed to the premium account by the class B shareholder to the Company upon incorporation and the cumulated preferred dividend received on the class B shares pursuant to clause 20 of the articles of incorporation, if any. The remaining liquidation proceeds will be allocated to the class A and class B shareholders pro rata to their participation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 22. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st of December 2002.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in 2003.

Subscription and payment

The appearing parties, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	number of shar	es subscribed	share	amount paid-in
		capital	premium	(in Euro)
1 M FINANCE S.A., prementioned	18,000 class A	shares 180,000	0	180,000
2 SEC LUXEMBOURG S.A., prementioned	12,000 class E	3 shares 120,000	4,700,000	4,820,000
Total:	30,000	300,000	4,700,000	5,000,000

All these shares are paid up by payment in cash such that the sum of EUR 5,000,000.- is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately 54,150.- Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1. The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:
- From among candidates proposed by the class A shareholders, the following are appointed A directors:
- 1.- Antaki Rami, Company Director, residing at World Trade Center, 1161 Corniche et Nile, Cairo Egypte;
- 2.- Montuoro Antonio Leonardo, Company Director, residing at Via Barriera 22, Nicotera (VV), Italy;
- 3.- Prevost Jean Francoise Cecil, Company Director, residing at 119 Rue de la Tour, F-75016 Paris, France;

From among candidates proposed by the class B shareholders, the following are appointed B directors:

- 4.- Zadler Hakan, Company Director, residing at Skeppsbron 18, S-10313 Stockholm, Sweden;
- 5.- Cash Kevin, Company Director, residing at n. 4 Cambridge Gate, Regents Park London NW 1 4JX, Great Britain; and
 - 6.- Jarnheimer Lars Johan, Company Director, residing at Skeppsbron 18, S-10313 Stockholm, Sweden.
 - 2. The number of auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2002: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

- 3. Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.
 - 4. The registered office of the Company is established at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil deux, le trois avril.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) M FINANCE S.A., une «société anonyme» ayant son siège social à 10 rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, représentée par deux de ses administrateurs
 - Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg,
 - Maître Frédérique Baretti, avocate, demeurant à Luxembourg,
- 2) SEC LUXEMBOURG S.A., une «société anonyme» ayant son siège social à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, représentée par Maître Nathalie Gutenstein, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mars 2002,

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre Ier.- Forme, Denomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1er. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination MANAGEST MEDIA S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Bertrange par une décision du conseil d'administration. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est d'offrir un service téléphonique intégré à travers l'usage de cartes téléphones, de téléphones fixes et mobiles et de services à valeur ajoutée liés, ainsi que la prise de participations et la détention de ces participations

dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Dans toutes ses activités la Société doit toujours demeurer dans les limites des standards moraux et éthiques de l'église catholique romaine.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) divisé en dix-huit mille (18.000) actions de classe A et douze mille (12.000) actions de classe B, toutes d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).

Toute augmentation de capital doit être approuvée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à une majorité de 70% de toutes les actions émises.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions de classe A et les actions de classe B (ensemble les actions) auront les mêmes droits et privilèges à l'exception de ce qui est déterminé dans les présents statuts.

Les actions sont et resteront nominatives.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Cession des actions

Tout actionnaire («l'Actionnaire Cédant») qui souhaite céder toutes ou partie de ses actions (les «Actions Offertes») notifiera son intention de transférer, céder ou autrement disposer des Actions Offertes par écrit aux autres actionnaires et au Conseil d'Administration de la Société (la «Notice de Cession»). La Notice de Cession indiquera le prix auquel l'Actionnaire Cédant désire vendre ainsi que le nombre d'actions qu'il souhaite céder, le nom de l'acquéreur potentiel («l'Acquéreur Potentiel»), ainsi que toutes les autres conditions de l'opération proposée.

Sur réception d'une Notice de Cession, chaque actionnaire intéressé aura un droit de préemption d'acheter toutes ou parti des Actions Offertes. Chaque actionnaire intéressé à acheter des actions de l'Actionnaire Cédant notifiera son acceptation de la Notice de Cession a l'Actionnaire Cédant et au Conseil d'Administration de la Société endéans les trente (30) jours de la réception de la Notice de Cession (la «Période d'Acceptation») en indiquant le nombre d'Actions Offertes qu'il souhaite acquérir.

Au cas où plus d'un actionnaire désire acheter les Actions Offertes et à moins que les actionnaires désireux d'acheter n'en conviennent autrement, les Actions Offertes seront achetées au pro rata de la participation de l'actionnaire acquéreur dans la Société. Au cas où un actionnaire ne répond pas dans la Période d'Acceptation, celui-ci sera réputé avoir renoncé à son droit de préemption.

L'Actionnaire Cédant notifiera par écrit à la Société et à ces actionnaires qui ont accepté d'acheter les Actions Offertes de l'Actionnaire Cédant soit son acceptation de l'offre de ces actionnaires soit sa rétractation de son offre de vendre les Actions Offertes endéans les dix (10) jours de la fin de la Période d'Acceptation. Au cas où un Actionnaire Cédant ne répond pas dans les dits dix (10) jours, il sera réputé avoir rétracté son offre de vendre les Actions Offertes.

En cas de renonciation par tous les actionnaires à leur droit de préemption ou si les actionnaires intéressés n'ont pas proposé d'acquérir les Actions Offertes pendant la Période d'Acceptation, dans quel cas les actionnaires sont censés avoir renoncé à leur droit de préemption, l'Actionnaire Cédant sera libre d'offrir les Actions Offertes à l'Acquéreur Potentiel à un prix qui ne sera pas inférieur au prix indiqué dans la Notice de Cession. Toute cession, vente ou autre disposition de l'Actionnaire Cédant en faveur de l'Acquéreur Potentiel, suite à une renonciation, effective ou réputée, à leur droit de préemption par les actionnaires sera notifiée au Conseil d'Administration de la Société par lettre recommandée adressée à la Société et sera effective non moins de trente (30) jours suivant cette notification. Le transfert à l'Acquéreur Potentiel sera soumis à l'acceptation et la conclusion de tout pacte d'actionnaire existant par ce dernier.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas à une cession par un actionnaire de toutes (ou partie de) ses actions à une ou plusieurs filiales définies comme étant des sociétés ou entités juridiques appartenant au même groupe que l'actionnaire en question (la «Société Affiliée»). Cette cession à une Filiale sera seulement sujette à l'approbation du Conseil d'Administration de 1a Société et sera effective non moins de trente (30) jours suivant cette approbation. Tout événement ultérieur, autre qu'une fusion ou réorganisation similaire de la Société Affiliée, qui aura pour résultat que la Société Affiliée cessera d'être une Société Affiliée de l'Actionnaire Cédant, engendrera l'obligation pour cette Société Affiliée de recéder toutes les actions de la Société à l'Actionnaire Cédant avant la prise d'effet de tel événement, à moins d'une dispense accordée par le Conseil d'Administration. En cas de transfert à une Société Affiliée, l'Actionnaire Cédant continuera de garantir l'exécution par la Société Affiliée et s'engage à ce que la Société Affiliée ne sera pas mise ne liquidation ou perde autrement le contrôle de la propriété des actions.

Aucune cession d'action en violation de cet article ne sera valable ou effective.

Toutes notifications à effectuer en vertu de cet article seront données par écrit et sont censées avoir été dûment faites soit en cas de remise personnelle soit par envoi recommandé avec accusé de réception. L'adresse de notification pour chaque actionnaire sera son siège social indiqué à la date en question sur le registre des actionnaires tenu par la Société. Toute notification à la Société sera valablement faite à son siège social.

Titre III. Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 5. Conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Trois des administrateurs devront être choisis parmi des candidats proposés par les actionnaires de classe A (administrateur A) et les trois autres administrateurs devront être élus parmi des candidats proposés par les actionnaires de classe B (administrateur B).

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi sous réserve que le nouvel administrateur est choisi parmi des candidats proposés par le même groupe d'administrateurs que l'administrateur sortant. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion

Art. 9. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Le président, comme tout autre administrateur, a droit à une voix, laquelle voix ne sera néanmoins pas prépondérante.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, courrier électronique ou téléfax à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par courrier électronique ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par courrier électronique ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins quatre (4) administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises par le vote positif d'au moins quatre administrateurs.

Au cas où le conseil d'administration est incapable d'atteindre la majorité requise afin de prendre des décisions valables aux termes de l'alinéa précédent, la décision que le conseil d'administration est incapable de prendre sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires. Toute décision prise par l'assemblée générale aux termes du présent alinéa devra être prise à la majorité de 70% de toutes les actions émises.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun. par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs à la condition que les actionnaires A et les actionnaires B soient représentés de façon égale au sein de ce ou ces comités.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par une décision du conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire aux comptes

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société, notamment mais pas exclusivement les pouvoirs suivants lesquels devront être approuvé par la majorité de 70% de toutes les actions émises

- la capitalisation ou le remboursement de toute somme. figurant au crédit de tout compte de réserve de la Société ou la rédemption ou le rachat de toutes actions de la Société (conformément à la loi) ou toute autre réorganisation du capital social de la Société;
- l'option ou l'accord pour une option sur toutes actions ou capital social non libéré de la Société ou l'émission de toutes obligations convertibles en actions; la recommandation ou déclaration de dividendes;
- la vente ou la disposition de tous avoirs autrement qu'en conformité avec la stratégie financière convenue entre les actionnaires (le «Business Plan»); l'emprunt de toute somme d'argent autrement qu'en conformité avec le Business Plan;
- la signature de tous documents de cautionnement, de garantie ou de sécurité autrement qu'en conformité avec le Business Plan:
- toute transaction ou opération d'une nature inhabituelle qui pourrait porter préjudice aux intérêts financiers ou autres d'une des parties;
- le commencement d'un nouveau type d'activité qui n'est pas une activité d'investissement ou de développement ou autrement secondaire ou dans le cadre des activités prévus par le Business Plan;
- le prêt de toute somme d'argent (autrement que par dépôt avec une des banques principales en Europe et/ou autrement que dans le cadre de la conduite normale des affaires),
- toute introduction d'une action judiciaire en relation avec un différent substantiel avec un tiers (à l'exclusion d'une action introduite dans le cadre de la conduite normale des affaires);
- toute transaction qui n'est pas dans le cadre commerciales prudent ou autrement que dans le cadre de la conduite normale des affaires;
 - la décision de mettre en liquidation toute filiale;
 - toute transaction qui est injustement favorable ou injustement défavorable à l'une des parties; et
- tout changement dans les mandats bancaires qui nécessiteront que tout chèque ou transfert de fonds soit à tout moment signé par un administrateur A et un administrateur B.

Art. 16. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à quinze heures.

Art. 17. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure vote

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par courrier électronique ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les décisions concernant la nomination des commissaires aux comptes et la modification des statuts doivent être approuvées par une majorité de 70% de toutes les actions émises.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la Société.

Les actionnaires de classe B recevront un dividende privilégié de 94% de tout dividende déclaré. Les actionnaires de classe A recevront un dividende des 6% restants de tout dividende déclaré. Le droit au dividende préférentiel sur les actions de B cessera lorsque les actionnaire de classe B auront reçu un montant total en dividende privilégié cumulé de 60% du montant total de la prime d'émission contribuée au compte de prime d'émission par l'actionnaire de classe B au moment de la constitution.

Lorsque le dividende privilégié aura cessé d'exister en conformité avec le paragraphe ci-dessus, le dividende déclaré sera réparti entre les actionnaires de classe A et de classe B au prorata de leur participation.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale approuvée par une majorité de 70% de toutes les actions émises.

Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les actionnaires de classe B recevront un boni de liquidation privilégié s'élevant â la différence entre les 60% du montant total de la prime d'émission contribuée au compte de prime d'émission par l'actionnaire de classe B au moment de la constitution et le dividende préférentiel cumulé sur les actions de classe B reçu en conformité avec l'article 20 cidessus, s'il y en a. Le restant du boni de liquidation sera réparti entre les actionnaires de classe A et de classe B au prorata de leur participation.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2002. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Nombre	d'actions	Capital	Prime	Libération
			souscrit	d'émission	(en Euro)
1 M FINANCE S.A., prémentionnée	18.000	actions de classe A	180.000,-	0,-	180.000,-
2 SEC LUXEMBOURG S.A., prémentionnée	12.000	actions de classe B	120.000,-	4.700.000,-	4.820.000,-
Total:	30.000		300.000,-	4.700.000,-	5.000.000,-

Toutes ces actions ont été libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 5.000.000,- EUR est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 54.150,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes: Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003:

Parmi les candidats proposés par les actionnaires de classe A, les suivants sont nommés les administrateurs A

- 1.- Antaki Rami, administrateur de société, demeurant au World Trade Center, 1161 Corniche et Nile, Cairo Egypte;
- 2.- Montuoro Antonio Leonardo, administrateur de société, demeurant au Via Barrera 22, Nicotera (VV), Italie;
- 3.- Prevost Jean Françoise Cecil, administrateur de société, demeurant au 119 Rue de la Tour, F-75016 Paris, Franço; Parmi les candidats proposés par les actionnaires de classe B, les suivants sont nommés les administrateurs B
- 4.- Zadler Hakan, administrateur de société, demeurant au Skeppsbron 18, S-10313 Stockholm, Suède;
- 5.- Cash Kevin, administrateur de société, demeurant au n. 4 Cambridge Gate, Regents Park Londres NW1 4JX, Royaume-Unis;
 - 6.- Jarnheimer Lars Johan, administrateur de société, demeurant au Skeppsbron 18, S-10313 Stockholm, Suède Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400 rue d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Conformément aux présents statuts et à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Le siège social de la Société est établi à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Stroesser, F. Baretti, N. Gutenstein, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 134S, fol. 84, case 1. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2002.

P. Decker.

(33014/206/627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 29.815.

In the year two thousand two, on the fourth day of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES (the «Company»), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on January 26, 1989. Its Articles of Incorporation as last amended on February 17, 1989, September 28, 1990, September 28, 1992, March 30, 1993, February 24, 1995, March 28, 1997 and January 18, 2000, were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on March 30, 1989, October 31, 1990, January 6, 1993, July 1, 1993, April 2, 1995, July 9, 1997 and February 21, 2000.

The meeting is opened at 9.15 a.m and is presided by Mr Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, residing in Bienne (CH);

The Chairman appointed as secretary Mrs. Elke Dosch, Vice présidente, residing in L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis;

The meeting appointed as scrutineer Mr. Geoff Radcliffe, Director and General Manager, residing in Seningerberg, 60, route de Trèves;

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies intialled ne variatur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.
- II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on March 1 2002 and published in the Mémorial and in the Luxemburger Wort on March 1st, 2002 and on March 20, 2002 in the Mémorial, in the Luxemburger Wort and in the Financial Times.
 - III. The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on March 1, 2002.
 - IV. The agenda of the extraordinary meeting is the following

Agenda:

- 1) to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on March 1st, 2002 and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg, 2) to approve the merger of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES (the «Company» or «MLGCBS») with MERCURY SELECTED TRUST («MST») (to be renamed MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS if its shareholders so approve), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg upon hearing
 - the report of the Directors of the Company in relation to the Merger Proposal; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies,
- on the effective day as defined in the Merger Proposal (the «Effective Day») and subject to all regulatory approvals being obtained.
- 3) to approve that MERCURY SELECTED TRUST shall issue to the shareholders of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES without charge, shares without par value of the relevant Fund and class of MERCURY SELECTED TRUST (the «New Shares») (including fractional shares up to two decimal places) in accordance with the Merger Proposal in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the relevant Portfolio of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES, in registered form to the shareholders of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES, on the basis of the shareholders' register of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES on the Effective Day as defined in the Merger Proposal.
- 4) to approve that the New Shares will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of the appropriate MERCURY SELECTED TRUST Fund for each share they own of the MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES portfolio being merged.

As from the Effective Day, all assets and liabilities of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES shall be transferred to MERCURY SELECTED TRUST and for accounting purposes the operations of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES will be considered as accomplished for the account of MERCURY SELECTED TRUST.

- 5) to take note that as a result of the Merger, MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.
- 6) to take note that the registered shareholders of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES shall automatically be registered in the share register of MERCURY SELECTED TRUST and share confirmations relating to the registered shares of MERCURY SELECTED TRUST shall be sent out to all former registered shareholders of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES confirming their new shareholding in MERCURY SELECTED TRUST.
- 7) to accept that as from the Effective Day, shares of MERCURY SELECTED TRUST attributed to shareholders of MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES shall in all respects have the same rights as those of the relevant Portfolios of MERCURY SELECTED TRUST issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
 - 8) Miscellaneous.

The minimum quorum of one half of the Shares issued or outstanding not being met, the meeting cannot validly decide on the items of its agenda. The Board of Directors intends to reconvene the shareholders by new notices for a second extraordinary general meeting to be held on or around May 14, 2002.

The meeting was then adjourned and these minutes signed.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in the English language, followed by a French language version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue une assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES (la « Société »), une Société d'Investissement à Capital Variable, ayant son siège social 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 26 janvier 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 février 1989, 28 septembre 1990, 28 septembre 1992, 30 mars 1993, 24 février 1995, 28 mars 1997 et 18 janvier 2000 et ont été publiés dans le Mémorial, Recueil des Société et Associations, le 30 mars 1989, 31 octobre 1990, 6 janvier 1993, 1er juillet 1993, 2 avril 1995, 9 juillet 1997 et 21 février 2000.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant à Bienne (CH);

Le président nomme comme secrétaire Madame Elke Dosch, Vice Présidente, demeurant à Seningerberg, 60, route de Trèves:

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Geoff Radcliffe, Director and General Manager, demeurant à Seningerberg, 60, route de Trèves;

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées « ne variatur » par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.
- II.- La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société le 1er mars 2002, et publiée dans le Mémorial et le Luxemburger Wort le 1er mars 2002 et le 20 mars 2002 dans le Mémorial, le Luxemburger Wort et le Financial Times.
 - III.- Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial le 1er mars 2002.
 - IV.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) L'approbation et ratification du projet de fusion (le « Projet de Fusion ») publié le 1er mars 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et déposé auprès du registre de Commerce de Luxembourg.
- 2) Approbation de la fusion de MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES (la «Société» ou MLGCBS) avec MERCURY SELECTED TRUST («MST») (dont la dénomination sera changée en MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS si les actionnaires l'approuvent), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
 - sur présentation du rapport du Conseil d'Administration de la Société en relation avec le Projet de Fusion; et
- sur présentation des rapports de révision tels que prescrits par l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales,
- à la date effective telle définie dans la Proposition de Fusion (la «Date Effective») et soumise à l'obtention de l'approbation des autorités de surveillance.
- 3) Approbation de l'émission par MST, sans frais, des actions nominatifs sans valeur nominale du Fonds relevant ou classe de MST (les «Nouvelles Actions») (comprenant les fractions d'actions jusqu'à deux décimals) aux actionnaires de MLGCBS conformément au Proposition de Fusion en échange de la contribution de tous les actifs et engagements du Portfeuille relevant de MLGCBS, sur base du registre de MLGCBS à la Date Effective telle définie dans la Proposition de Fusion.
- 4) Approbation que les Nouvelles Actions seront dans tous les cas émises à un ratio d'échange de un à un: les investisseurs recevront une action du Fonds MERCURY SELECTED TRUST approprié pour chaque action qu' ils possèdent dans le Portefeuille MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES.

A compter de la Date Effective, tous les actifs et passifs de MLGCBS seront transférés à MERCURY SELECTED TRUST, et aux fins comptables, les opérations de MLGCBS seront considérées comme accomplies pour le compte de MERCURY SELECTED TRUST.

- 5) Du fait de la Fusion, MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES cessera d'exister et toutes ses actions émises seront annulées.
- 6) Les actionnaires nominatifs de MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de MERCURY SELECTED TRUST et les confirmations d'actions relatives aux actions nominatives de MERCURY SELECTED TRUST seront envoyées à tous les anciens actionnaires nominatifs de MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES confirmant leur nouvel actionnariat dans MERCURY SELECTED TRUST.
- 7) A compter de la Date Effective, les actions de MERCURY SELECTED TRUST attribuées aux actionnaires de MER-RILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES auront les mêmes droits que celles des fonds correspondants de MERCURY SELECTED TRUST émises par la suite, en particulier en ce qui concerne leurs droits de vote et leur droit à des dividendes.
 - 8) Divers.

Le quorum de présence de minimum la moitié des actions émises et en circulation n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut pas valablement délibérer sur les points de son ordre du jour. Le Conseil d'Administration se propose de reconvoquer les actionnaires par de nouveaux avis de convocation en vue d'une seconde assemblée générale extraordinaire devant se tenir le ou vers le 14 mai 2002.

L'assemblée est levée après signature du présent procès-verbal.

Estimation des frais

Les comparants ci-dessus déclarent que les dépenses, frais rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société, en raison du présent acte, sont estimés à 1.000,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi et après lecture faite aux comparants connus du notaire de leurs nom, prénom, état et résidence, les membres du bureau ont signé avec Nous, le présent acte.

Signé: J.-C. Wolter, E. Dosch, G. Radcliffe, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 134S, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2002.

P. Decker.

(33020/206/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 14.426.

Les comptes annuels au 30 juin 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 158.147,- LUF
Perte de l'exercice	- 30.505,- LUF
Report à nouveau:	- 188.652,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33032/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 14.426.

Les comptes annuels au 30 juin 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 188.652,- LUF
Perte de l'exercice	- 4.115,- LUF
Report à nouveau:	- 192.767 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33033/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 14.426.

Les comptes annuels au 30 juin 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 5.139,03 EUR
Perte de l'exercice	- 1.817,69 EUR
Report à nouveau:	6.956.72 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33034/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 14.426.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 avril 2002 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 30 juin 2002. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

En outre, Mesdames Nicole Thommes et Andrea Dany ont été nommées aux fonctions d'administrateurs de la société portant ainsi le nombre des administrateurs à cinq. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 30 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33008/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BNP PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 47.390.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 10 avril 2002 que Monsieur Pierre Schneider a démissionné de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Paul Gengler pour achever le mandat laissé vacant par Monsieur Pierre Schneider.

Cette démission sera actée lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Le Conseil d'Administration

J. Leomant

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33039/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 26.272.

In the year two thousand two, on the fourth day of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES (the «Company»), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on July 24, 1987. Its Articles of Incorporation as last amended on April 7, 1989, January 12, 1990, November 21, 1991, September 28, 1992, August 27, 1993, February 24, 1995, September 27, 1996, December 12, 1997 and January 18, 2000 were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on September 14, 1987, September 4, 1989, May 2, 1990, January 6, 1992, January 6, 1993, October 4, 1993, April 12, 1995, November 9, 1996, February 27, 1998 and February 21, 2000.

The meeting is opened at 9.00 am and is presided by Mr Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, residing in Bienne (CH);

The Chairman appointed as secretary Mrs. Elke Dosch, Vice President, residing in L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis; The meeting appointed as scrutineer Mr Geoff Radcliffe, Director and General Manager, residing in Senningerberg, 60, route de Trèves.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- I.- The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled ne variatur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.
- II.- This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on March 1st, 2002 and published in the Mémorial and in the Luxemburger Wort on March 1st, 2002 and on March 20, 2002 in the Mémorial, in the Luxemburger Wort and in the Financial Times.
 - III.- The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on March 1st, 2002.
 - IV.-The agenda of the extraordinary meeting is the following:

Agenda:

- 1) to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on March 1st, 2002 and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg, 2) to approve the merger of MERRILL LYNCH EQUITY / CONVERTIBLE SERIES (the «Company» or «MLE/CS») with MERCURY SELECTED TRUST («MST») (to be renamed MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS if its shareholders so approve), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg upon hearing
 - the report of the Directors of the Company in relation to the Merger Proposal; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies,

on the effective day as defined in the Merger Proposal (the «Effective Day») and subject to all regulatory approvals being obtained.

3) to approve that MST shall issue to the shareholders of MLE/CS without charge, shares without par value of the relevant Fund and class of MST (the «New Shares») (including fractional shares up to two decimal places) in accordance with the Merger Proposal in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the relevant Portfolio of MLE/CS in registered form to the shareholders of MLE/CS, on the basis of the shareholders' register of MLE/CS on the Effective Day as defined in the Merger Proposal.

4) The New Shares will, in all cases except in two cases where two MLE/CS portfolios are merging into the same relevant Portfolio of MST, be conducted at a one-to-one ratio: investors in MLE/CS US CAPITAL ALLOCATION or Asian Tiger Allocation Portfolio will receive shares in MST GLOBAL ALLOCATION FUND or MST DRAGON FUND, respectively, at a ratio based upon the relative net asset values of the MLE/CS portfolios being combined, calculated by MLE/CS as of 28 June 2002, subject to a subsequent recalculation of the net asset values per Share and of the exchange ratio in case of an unforeseen material event impacting the value of the contributed assets of either Portfolio and the relevant exchange ratio on the Effective Day. In each case, although the number of shares received in MST Global Allocation Fund and MST Dragon Fund will likely be different from the number of shares held in the portfolio being merged (i.e. MLE/CS US CAPITAL ALLOCATION and MLE/CS ASIAN TIGER ALLOCATION), the total value of the shares received will be equal to the total value of the shares, previously held.

As from the Effective Day, all assets and liabilities of MLE/CS shall be transferred to MST and for accounting purposes the operations of MLE/CS will be considered as accomplished for the account of MST.

- 5) to take note that as a result of the Merger, MLE/CS shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.
- 6) to take note that the registered shareholders of MLE/CS shall automatically be registered in the share register of MST and share confirmations relating to the registered shares of MST shall be sent out to all former registered shareholders of MLE/CS confirming their new share holding in MST.
- 7) to accept that as from the Effective Day, shares of MERCURY SELECTED TRUST attributed to shareholders of MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES shall in all respects have the same rights as those of the relevant Portfolios of MERCURY SELECTED TRUST issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
 - 8) Miscellaneous.

The minimum quorum of one half of the Shares issued or outstanding not being met, the meeting cannot validly decide on the items of its agenda.

The Board of directors intends to reconvene the shareholders by new notices for a second extraordinary general meeting to be held on or around May 14, 2002.

The meeting was then adjourned and these minutes signed.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,000.- EUR.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in the English language, followed by a French language version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue une assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES (la «Société»), une Société d'Investissement à Capital Variable, ayant son siège social 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 24 juillet 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 7 avril 1989, 12 janvier 1990, 21 novembre, 1991, 28 septembre, 1992, 27 août 1993, 24 février 1995, 27 septembre 1996, 12 décembre 1997 et 18 janvier 2000 ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 14 septembre, 1987, le 4 septembre 1989, 2 mai 1990, 6 janvier 1992, janvier 6, 1993, 4 octobre 1993, 12 avril 1995, 9 novembre 1996, le 27 février 1998 et 21 février 2000.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant à Bienne (CH);

Le président nomme comme secrétaire Madame Elke Dosch, Vice présidente, demeurant à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis;

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Geoff Radcliffe, Director and General Manager, demeurant à Seningerberg, 60, route de Trèves;

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que

l.- Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et

les procurations signées ne variatur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

- II.- La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société le ler mars 2002, et publiée au Mémorial et dans le Luxemburger Wort le 1^{er} mars 2002 et le 20 mars 2002 dans le Mémorial, le Luxemburger Wort et le Financial Times.
 - III.- Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial le 1er mars 2002.
 - IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) L'approbation et ratification du projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié le 1er mars 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et déposé auprès du registre de Commerce de Luxembourg.
- 2) Approbation de la fusion de MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES (la «Société») avec MERCURY SELECTED TRUST («MST») (dont la dénomination sera changée en « MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVEST-MENT FUNDS »si les actionnaires l'approuvent), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.
- sur présentation du rapport du Conseil d'Administration de la Société en relation avec le Projet de Fusion; et sur présentation des rapports de révision tels que prescrits par l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
- à la date effective telle définie dans la Proposition de Fusion (la « Date Effective ») et soumise à l'obtention de l'approbation des autorités de surveillance.
- 3) Approbation de l'émission par MST, sans frais, des actions nominatifs sans valeur nominale du Fonds relevant ou classe de MST (les « Nouvelles Actions ») (comprenant les fractions d'actions jusqu'à deux décimals) aux actionnaires de MLE/CS conformément au Proposition de Fusion en échange de la contribution de tous les actifs et engagements du Portfeuille de MLE/CS, sur base du registre de MLE/CS à la Date Effective telle définie dans la Proposition de Fusion.
- 4) Les Nouvelles Actions seront, sauf dans les deux cas ou deux portefeuilles seront fusionnés dans le même portefeuille correspondant de MST, émises au ratio d'échange de un à un: les investisseurs dans MLE/CS US CAPITAL ALLOCATION ou ASIAN TIGER ALLOCATION PORTFOLIO recevront respectivement des actions dans MST GLOBAL ALLOCATION FUND ou MST DRAGON FUND, à un ratio d'échange basé sur la valeur nette d'inventaire des portefeuilles MLE/CS combinés qui seront fusionnés, tel calculé par MLE/CS, au 28 juin 2002, sujet à un recalcul subséquent des valeurs nettes d'inventaire par action et du ratio d'échange en cas de survenance d'un évenement matériel non prévisible ayant un impact sur la valeur des actifs contribués de chaque Portefeuille et du ratio d'échange approprié à la Date Effective. Dans chaque cas, malgré que le nombre des actions reçu dans MST GLOBAL ALLOCATION FUND et MST DRAGON FUND sera différent du nombre d'action détenues dans les portefeuilles qui fusionneront (MLE/CS US CAPITAL ALLOCATION et MLE/CS ASIAN TIGER ALLOCATION), la valeur totale des actions reçues sera égale à la valeur totale des actions détenues auparavant.

A compter de la Date Effective, tous les actifs et passifs de MERRILL LYNCH EQUITY/ CONVERTIBLE SERIES seront transférés à MERCURY SELECT TRUST, et aux fins comptables, les opérations MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES seront considérées comme accomplies pour le compte de MERCURY SELECTED TRUST.

- 5) Du fait de la Fusion, MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES cessera d'exister et toutes ses actions émises seront annulées.
- 6) Les actionnaires nominatifs de MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de MERCURY SELECTED TRUST et les confirmations d'actions relatives aux actions nominatives de MERCURY SELECTED TRUST seront envoyées à tous les anciens actionnaires nominatifs de MERRILL LYNCH EQUITY/ CONVERTIBLE SERIES confirmant leur nouvel actionnari4t dans MERCURY SELECTED TRUST.
- 7) A compter de la Date Effective, les actions de MERCURY SELECTED TRUST attribuées aux actionnaires de MER-RILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES auront les mêmes droits que celles des fonds correspondants de MERCURY SELECTED TRUST émises par la suite, en particulier en ce qui concerne leur droit de vote et leur droit à des dividendes.
 - 8) Divers.

Le quorum de présence de minimum la moitié des actions émises et en circulation n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut pas valablement délibérer sur les points de son ordre du jour. Le Conseil d'Administration se propose de reconvoquer les actionnaires par de nouveaux avis de convocation en vue d'une seconde assemblée extraordinaire devant se tenir le ou vers le 14 mai 2002. L'assemblée est levée après signature du présent procès-verbal.

Estimation des frais

Les comparants ci-dessus déclarent que les dépenses, frais rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société, en raison du présent acte, sont estimés à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi et après lecture faite aux comparants connus du notaire de leurs nom, prénom, état et résidence, les membres du bureau ont signé avec Nous, le présent acte.

Signé: J-C. Wolter, E. Dosch, G. Radcliffe, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 134S, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2002.

P. Decker.

(33021/206/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BPFA, BNP PARIBAS FUND ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 31.206.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 février 2002 que:

- Monsieur Gilles de Vaugrigneuse a démissionné de ses fonctions de Président et d'Administrateur de BPFA.

Le Conseil d'Administration a décidé d'élire Monsieur Vincent Lecomte, Administrateur, en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Michel Rouach en tant que nouvel Administrateur pour achever le mandat de Monsieur Gilles de Vaugrigneuse.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires.

- Monsieur Pierre Schneider a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de BPFA.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Alain Bailly en tant que nouvel Administrateur pour achever le mandat de Monsieur Pierre Schneider.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires.

- Le Conseil d'Administration a décidé de supprimer la fonction d'Administrateur-délégué.
- Le Conseil d'Administration a décidé de créer les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Adjoint.

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Jean Leomant en tant que Directeur Général et Madame Annyse Guillaume en tant que Directeur Général Adjoint.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

Pour le Conseil d'Administration

J. Leomant

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33040/009/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

INTER CASH CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 23.215.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 24 avril 2002 que Monsieur Théo Braun a démissionné de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Paul Gengler pour achever le mandat laissé vacant par Monsieur Théo Braun.

Cette démission sera actée lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Le Conseil d'Administration

P. Gengler

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33041/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

VIA MALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 29.769.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société VIA MALA S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(33062/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AUTO-RALLYE GARAGE DA SILVA & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, Millewee. R. C. Luxembourg B 11.651.

L'an deux mil deux, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio De Jesus Da Silva, garagiste, demeurant à L-7257 Walferdange, 8, rue Millewee,
- 2.- Madame Maria Isabel Pinto Da Silva, sans état particulier, demeurant à L-7257 Walferdange, 8, rue Millewee, seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée AUTO-RALLYE GARA-GE DA SILVA & CIE avec siège social à L-7257 Walferdange, 8, rue Millewee,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B, sous le numéro 11.651; constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Differdange en date du 1^{er} octobre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 204 du 19 novembre 1973,

modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 16 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 51 du 3 février 1993,

Qu'elle a un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

Première résolution

L'associé Monsieur Antonio De Jesus Da Silva, prénommé, cède par les présentes:

- Cent vingt-trois parts sociales (123) à Monsieur Claudio Rosati, mécanicien, demeurant à L-3378 Livange, 17, rue Joseph Lentz,
- Cent vingt-deux parts sociales (122) à Monsieur Marco Rosati, employé privé, demeurant à L-8239 Mamer, 11, rue Klengliller,

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Sont intervenus aux présentes:

Monsieur Claudio Rosati et Monsieur Marco Rosati, prénommés, lesquels après avoir pris connaissance des cessions qui précèdes, déclarent accepter les cessions de parts ci-avant.

Le cédant et les cessionnaires déclarent que les modalités des présentes cessions ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

Monsieur Antonio De Jesus Da Silva, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Lesquels associés ont ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR (cours de conversion 1,-Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois).

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), moyennant versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant total de 105,32 EUR.

Cinquième résolution

En conséquence des précédentes résolutions l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante «**Art. 5** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) toutes attribuées de la façon suivante:

1 Monsieur Antonio De Jesus Da Silva, prénommé, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
2 Madame Maria Isabel Pinto Da Silva, prénommée, dix parts sociales	
3 Monsieur Claudio Rosati, prénommé, cent vingt-trois parts sociales	
4 Monsieur Marco Rosati, prénommé, cent vingt-deux parts sociales	
Total: cinq cents parts sociales	

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 745,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. De Jesus Da Silva M. I. Pinto Da Silva, C. Rosati, M. Rosati, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 134S, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 avril 2002.

P. Decker.

(33019/206/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BNP FLOOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 72.634.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 10 avril 2002 que Monsieur Pierre Schneider a démissionné de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopté Monsieur Paul Gengler pour achever le mandat laissé vacant par Monsieur Pierre Schneider.

Cette démission sera actée lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Le Conseil d'Administration

I. Leomant

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33042/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 53.129.

Par lettre recommandée adressée le 25 avril 2002 à la société INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A. dont le siège social a été transféré à Luxembourg, 207, route d'Arlon, en date du 22 avril 2002, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33001/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 53.129.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 22 avril 2002 a accepté la démission de trois administrateurs, Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune et Madame Andrea Dany. Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg;
- Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- EDIFAC S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33002/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

220.001,62 EUR - 57.261,22 EUR 162.740,40 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33022/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	162.740,40 EUR
Perte de l'exercice 2000	- 109.376,35 EUR
Report à nouveaux	53 364 05 ELIP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33023/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 51.652.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / C. Hagen de Mulder

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(33044/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

DOMTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.552.

Par lettre recommandée adressée le 25 avril 2002 à la société DOMTAM S.A. dont le siège social a été transféré à Luxembourg, 207, route d'Arlon, en date du 23 avril 2002, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société DOM-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33005/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

DOMTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 63.552.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 23 avril 2002 a accepté la démission de quatre administrateurs, Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Andrea Dany et Madame Nicole Thommes. Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg;
- Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- EDIFAC S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33006/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

DOMTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 7.939,83 EUR
Perte de l'exercice 1999	- 35.392,91 EUR
Report à nouveau:	- 43.332,74 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33025/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

DOMTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 43.332,74 EUR
Perte de l'exercice 2000	- 19.597,50 EUR
Report à nouveau:	42 920 24 ELID

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33026/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

BELANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 24.102.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002, du transfert du siège de RABO SECREATIAL SERVICES LIMITED, GUERNSEY vers RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 8 décembre 2000 et de RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, Guernsey vers RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. Luxembourg en date du 11 mars 2002 que le conseil de la société est constitué comme suit:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;
- RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l., Luxembourg;
- RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l.

LUXEMBOURG S.A. Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33045/699/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

TRYSOLUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 77.516.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002 que le nom du gérant de la société sera dorénavant:

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

RABOBANK CORPORATE SERVICES

LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33046/699/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

MARNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.889.

Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à L-Dudelange, en date du 22 septembre 1986, publié au Mémorial Recueil C n° 335 du 3 décembre 1986.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 18 février 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) conversion de la devise du capital actuellement exprimé en DEM en EUR avec effet rétroactif au 1er janvier 2002 et suppression de la valeur nominale de DEM 52,- par action des 1.250 actions existantes et remplacement de celles-ci par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.
- 2) augmentation du capital social de EUR 266,03 pour le porter de son montant actuel de EUR 33.233,97 à EUR 33.500,- par incorporation des autres réserves.
 - 3) fixation de la nouvelle valeur nominale à EUR 26,80 par action.
 - 4) adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiunddreissigtausendfünfhundert Euro (EUR 33.500,-) eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nominalwert von je sechsundzwanzig Komma achtzig Euro (EUR 26,80).»

Luxembourg, le 18 février 2002.

Pour la société MARNI S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33056/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AIR MAX AVIATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 84.147.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002 que le conseil se composera dorénavant comme suit:

- Gérant A: Paul Robat.

- Gérant B: RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

P. Robat RABOBANK CORPORATE SERVICES

Gérant LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33047/699/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

NEWINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand and two. On the fifteenth of April.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office at The Valley, Anguilla (British West Indies), here duly represented by Mr. Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale.
- 2.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, having its registered office at The Valley, Anguilla (British West Indies), here duly represented by Mr. Klaus Krumnau, prenamed.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

- **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Holding company (société anonyme) is hereby formed under the title of NEWINGS S.A.
 - Art. 2. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign enterprises in whatever form, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies, in which it has participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The company will not have any proper industrial activity and will not keep any public commercial establishment.

The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension. In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31, 1929 and article 209 on company law as amended.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of share-holders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.
 - Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.
 - Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.
- Art. 11. The annual General Meeting is held on the last Wednesday in June at 02.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.
- Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Specials dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2002.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2003.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1 The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, prenamed, three hundred and nine shares,	309
2 The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, prenamed, one share,	
Total: three hundred and ten shares,	310

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty euro.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
- a) Mr. Michal Wittmann, companies director, residing at L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange;
- b) Mr. Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale;
- c) Mr. François de Seraux, company director, residing in Little Rock, Bend Circle, Arkansas 72210 (U.S.A.).
- 3.- The following firm has been appointed as statutory auditor:

The company AUDITAS S.A., with registered office in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

- 4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 5.- The Company's registered office shall be at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux. Le quinze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, ayant son siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), ici dûment représentée par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale.
- 2.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, ayant son siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), ici dûment représentée par Monsieur Klaus Krumnau, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

- Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de NEWINGS S.A.
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat ou de toute autre manière, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou qui pourront les compléter.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, y compris demander des prêts, avances ou garanties et gager les avoirs de la société en garantie des dits prêts, avances ou garanties, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange;
- b) Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale;
- c) Monsieur François de Seraux, directeur de société, demeurant à Little Rock, Bend Circle, Arkansas 72210 (U.S.A.).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

mentant, qui le constate expressément.

La société anonyme AUDITAS S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

- 4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été fixée à six ans.
- 5.- Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes. les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Krumnau - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2002, vol. 517, fol. 82, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2002. (33179/231/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

J. Seckler.

PETIT FORESTIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 63.976.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 avril 2002 que:

- 1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant les exercices sociaux clôturés au 31 décembre 1999.
- 2. L'Assemblée Générale approuve les bilans, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1999 et décide de reporter le résultat à l'exercice suivant.
- 3. Décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour la société

Signature

(33154/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

PETIT FORESTIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 63.976.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 avril 2002 que:

- 1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant les exercices sociaux clôturés au 31 décembre 2000.
- 2. L'Assemblée Générale approuve les bilans, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 2000 et décide de reporter le résultat à l'exercice suivant.
- 3. Décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour la société

Signature

(33155/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

PETIT FORESTIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 63.976.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 avril 2002 que:

- 1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant les exercices sociaux clôturés au 31 décembre 1998.
- 2. L'Assemblée Générale approuve les bilans, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1998 et décide de reporter le résultat à l'exercice suivant.
- 3. Décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1998.
- 4. La décision de transférer le siège de la société du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg vers le 13, avenue de la Liberté, L-1251 Luxembourg a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33171/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

KEYTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-fourth of April. Before us Maître Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared the following:

1. Mr. Lars Strömbäck, administrateur de société, residing in SE-114 59 Stockholm, Östermalmsgatan 97, duly represented by Mr. Eric Leclerc, employé privé, residing at L-2015 Luxembourg, by virtue of a proxy dated the 12th of April 2002, delivered in Stockholm,

2. Mr. Christer Joelsson, administrateur de société, residing in SE-168 58 Bromma, Dr. Abrahamsväg 17, duly represented by Mrs. Martine Kapp, employée privée, residing at L-2016 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 12th of April 2002, delivered in Stockholm.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which they intend to organize among themselves.

- **Art. 1.** A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.
- **Art. 2.** The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- Art. 4. The name of the company is KEYTECH, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.
- **Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

These shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares
1) Mr. Lars Strömbäck, prenamed, three hundred thirty-three shares	333
2) Mr. Christer Joelsson, prenamed, one hundred sixty-seven shares	167
Total: five hundred shares	500

The capital has been fully paid in by the associates and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

- Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.
 - Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.
- **Art. 9.** Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to nonassociates is subject to the consent of at least seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.
 - Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.
- **Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.
- **Art. 12.** The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties the company shall be represented and committed by the signatures of any two managers acting jointly.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

- **Art. 14.** Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.
- **Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.
 - Art. 16. The fiscal year begins on September 1st and ends on August 31st.
 - Art. 17. Every year on August 31 st, the annual accounts are drawn up by the managers.
 - Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.
- **Art. 19.** Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

- **Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.
- Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation. Transitory disposition.

The first business year begins today and ends on August 31st, 2002.

Verification.

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand four hundred and eighty euro (EUR 1,480.-).

General extraordinary meeting

Immediately after the formation of the company, the parties, who represent the total capital, have met in a general meeting and have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

- I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:
 - 1. Mr. Lars Strömbäck, administrateur de société, residing in SE-114 59 Stockholm.
 - 2. Mr. Eric Leclerc, employé privé, residing in Luxembourg.
 - 3. Mr. Jos Hemmer, employé privé, residing in Luxembourg.
 - II. The company's address is fixed at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks English, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail. In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Monsieur Lars Strömbäck, administrateur de société, demeurant à SE-114 59 Stockholm, Östermalmsgatan 97, dûment représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm le 12 avril 2002,
- 2. Monsieur Christer Joelsson, administrateur de société, demeurant à SE-168 58 Bromma, Dr. Abrahamsväg 17, dûment représenté par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à L-2016 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm le 12 avril 2002. Les prédites procurations, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement. Lesquels comparants agissant ès-qualités ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

- Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.
- Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscrip-

tion, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de KEYTECH, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.
- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1) Mr Lars Strömbäck, prénommé, trois cent trente-trois parts sociales	333
2) Mr Christer Joelsson, prénommé, cent soixante-sept parts sociales	167
Total: cinq cents parts sociales	500

Le capital est entièrement libéré et se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août.
 - Art. 17. Chaque année, le trente et un août, la gérance établit les comptes annuels
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 août 2002.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cent quatrevingts euros (EUR 1.480,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

- I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:
- 1. Monsieur Lars Strömbäck, administrateur de société, demeurant à SE-114 59 Stockholm.
- 2. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 3. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- II. Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 avril 2002, vol. 518, fol. 18, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 3 mai 2002.

J. Gloden.

(33175/213/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFIR HOLDING & MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 78.766.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(33115/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AFIR HOLDING & MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 78.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 avril 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble de leurs mandats pour la période allant du 8 novembre 2000 au 31 décembre 2001, ainsi que pour la non tenue de l'Assemblée à la date statutaire;

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33116/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

ZYGMUND PREMIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pascal Janeczko, technicien commercial, demeurant à L-4640 Differdange, 50, avenue d'Obercorn.
- 2.- Madame Patricia Janeczko, employée privée, demeurant à L-4640 Differdange, 50, avenue d'Obercorn.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1**er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de ZYGMUND PREMIER, S.à r.l.
 - Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et la construction d'un immeuble à usage locatif.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cent soixante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Pascal Janeczko, technicien commercial, demeurant à L-4640 Differdange, 50, avenue d'Obercorn.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Janeczko - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2002, vol. 517, fol. 81, case 11. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 3 mai 2002.

(33180/231/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

PROFICO, S.à r.l., Société à responsabillité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 76.841.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (33130/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

LANDSCAPE INTERNET ACTIVE SERVER EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, Am Beiebierg.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu

- 1.- Monsieur John Weier, ingénieur-paysagiste, demeurant à L-6973 Rameldange, 10, am Beiebierg.
- 2.- Monsieur Christian Morsomme, architecte-paysagiste-urbaniste, demeurant à B-1200 Woluwé Saint Lambert, 20, Chemin des deux Maisons, (Belgique),

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre Ier.- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société prend la dénomination de LANDSCAPE INTERNET ACTIVE SERVER EUROPE, S.à r.l., pouvant faire le commerce sous l'enseigne commerciale de @LIAS.EU.
- **Art. 3.** La société a pour objet la conception, le développement, la réalisation, l'édition, la diffusion et la vente de tous services, conseils et produits informatiques connus et inconnus à ce jour.

En tant qu'éditeur, il peut produire des banques de données interactives, des journaux numériques, des produits multimédias et des contenus éducatifs et culturels diffusés par voie de réseaux satellitaire, hertzien, du câble et téléphonique, etc.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Rameldange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur John Weier, ingénieur-paysagiste, demeurant à L-6973 Rameldange, 10, am Beiebierg, cinquante	
parts sociales,	50
2 Monsieur Christian Morsomme, architecte-paysagiste-urbaniste, demeurant à B-1200 Woluwé Saint Lam-	
bert, 20, Chemin des deux Maisons, (Belgique), cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-6973 Rameldange, 10, am Beiebierg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:
- Monsieur John Weier, ingénieur-paysagiste, demeurant à L-6973 Rameldange, 10, am Beiebierg,
- Monsieur Christian Morsomme, architecte-paysagiste-urbaniste, demeurant à B-1200 Woluwé Saint Lambert, 20, Chemin des deux Maisons, (Belgique).
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de 5.000,- EUR; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe des deux gérants est nécessaire.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Weier - Morsomme - J. Seckler

Junglinster, le 3 mai 2002.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2002, vol. 517, fol. 82, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

J. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33178/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

AGIGEST S.A., AGENCE IMMOBILIERE ET DE GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Moulin, expert-comptable, demeurant à Roodt-sur-Syre, 21, rue Aloyse Hoffmann,
- 2.- Monsieur Jean-Claude Weber; ingénieur commercial, demeurant à Oberanven, 43, Bei der Aamescht.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AGIGEST S.A. AGENCE IMMOBILIÈRE ET DE GESTION.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet la vente, l'achat, l'échange, la mise en valeur, la promotion, la négociation, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immeubles bâtis ou non-bâtis.

En outre, la société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros, représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier Président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents, le remplace.
 - Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs.
- Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.
- Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

- Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.
- Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des Administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul Administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les Administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années

Assemblée générale

- **Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social; à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à dix-sept heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) Commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux Commissaires.

Art. 19. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2002. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

Souscription

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites comme suit par:

1 Monsieur Robert Moulin, préqualifié, deux cent cinquante actions	250
2 Monsieur Jean-Claude Weber, préqualifié, deux cent cinquante actions	
Total: cinq cents actions	500

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille (50.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents (1.300,-) euros.

Assemblée Générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à 75, rue de Hollerich L-1741 Luxembourg
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008.
- a) Monsieur Jean-Claude Weber, ingénieur commercial, demeurant à Oberanven, 43, Bei der Aarnescht, qui est nommé Président du Conseil d'Administration,
 - b) Monsieur Robert Moulin, expert-comptable, demeurant à Roodt-sur-Syre, 21, rue Aloyse Hoffmann,
 - c) Monsieur René Wagner, maître-plâtrier en retraite, demeurant à Luxembourg, 40, rue Jean Bertels.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de Commissaire, pour la même période:

Monsieur Jean Fell, ingénieur commercial, demeurant à Strassen, 20, rue de l'Indépendance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Moulin, J.Cl. Weber, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 72, case 5. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

R. Neuman.

(33176/226/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

LJCA FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 84.472.

Il résulte du changement de la dénomination de RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. en RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en date du 4 février 2002 que le conseil se composera dorénavant comme suit:

- Gérant A: Massimo Caruana.
- Gérant B: RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.;

Paul Robat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

P. Robat RABOBANK CORPORATE SERVICES

Gérant LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33048/699/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange